JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2021

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Antilles & Guyane

Apôtres Aux Antilles

N° 31

« Pié bwa lafwa mò
si zot pa ka wouzé'y épi bon dlo »

Ceux qui occupent le Saint-Siège actuellement, ont fait un véritable pacte avec la franc-maçonnerie. On transforme l'Eglise et on change la face et l'attitude de l'Eglise suivant les principes maçonniques, pour finir par admettre ces principes maçonniques et ne plus avoir devant soi un ennemi qui est la maçonnerie et qui a toujours travaillé à la ruine de l'Eglise. Vous voyez bien que la franc-maçonnerie est loin de combattre actuellement l'Eglise puisque, pratiquement, l'Eglise fait son jeu.

Paroles de
Monseigneur Lefebvre
10 octobre 1977

TOURNEZ MANÈGE !

Quel bonheur qu'un tour de manège ! Il faut voir la joie qu'y expriment nos enfants.

Mais qu'arriverait-t-il si l'axe autour duquel tourne ce petit monde si riche de joies simples était bloqué ? Le manège perdrait sa finalité et deviendrait vite une pièce de musée. Pleins de ressources, les hommes admireraient alors les éléments qui le composent, passeraient de l'un à l'autre, les essaieraient tous, mais finiraient par s'exclamer : « C'est tellement dommage, si seulement il pouvait tourner comme avant ! »

Comme le manège, notre vie tourne autour d'un axe. Cet axe c'est le Christ. Plus précisément le Christ dans son Sacrifice de la Croix qui a eu lieu le Vendredi Saint et qui est réactué à chaque messe. Chaque événement de notre vie ne peut se comprendre que s'il est mis en relation avec cet instant parce

que c'est l'instant de notre Salut. Ceux qui négligent l'axe du Calvaire ou le nient, évoluent sur un manège bloqué et ne s'intéressent plus qu'aux éléments qui le composent aussi beaux et nobles soient-ils ; par exemple la pratique de la vertu, l'amour familial ou la connaissance. C'est l'erreur du naturalisme.

Condamnée par les papes pour préserver les âmes, cette doctrine met en perspective l'homme sans la vie surnaturelle. Il en résulte le rejet des vérités accessibles à la raison telles que l'existence de Dieu créateur et providence, l'immortalité de l'âme spirituelle, nos fins dernières, les dix commandements. Tout cela au profit du matérialisme et d'une morale évolutive qui flatte les passions.

Qui en sont les promoteurs ? Les sociétés secrètes que l'on regroupe sous le nom de Franc-maçonnerie et pour qui tout doit servir l'ultime cause qu'est l'harmonie du genre humain : ce magnifique manège de collection en perpétuelle évolution. Et pas question de gloire de Dieu et de salut des âmes au moyen de l'axe du Calvaire car il n'y a là qu'un outil de progression.

Leur arracher le masque, pour reprendre le mot d'ordre du pape Léon XIII, c'est non seulement dénoncer la secte mais aussi mettre en lumière le naturalisme qui l'anime. « Tout sert l'Homme même dieu » disent-ils. Et le catholique de rappeler : Tout sert Dieu même l'homme. L'inversion des finalités ouvre la voie à deux camps inconciliables : celui des enfants de Dieu et celui des enfants du siècle. Il est donc absolument impossible d'être à la fois vraiment catholique tout en étant adepte de la Franc-maçonnerie. Voilà pourquoi l'Église la condamne, elle et ses membres.



Chouwal bois du Morne Rouge *sortie d'école*

Croyant que le manège de la vie n'est pas une pièce de collection en perpétuelle évolution toute azimute, nous n'oublions pas qu'il a un axe autour duquel il doit tourner au minimum le dimanche, même en vacances : l'axe du Saint-Sacrifice de la Messe pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Père Jean-Marie MAVEL+

LA FRANC-MAÇONNERIE

Qu'est-ce que la Franc-maçonnerie ?

Il est très difficile de définir la Franc-maçonnerie car même ses différentes obédiences ne le font pas de la même façon. Nous donnerons celle que le pape Clément XII donne dans sa bulle In eminenti : *« [sociétés] dans lesquelles des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la Bible, et sous les peines les plus graves, à couvrir d'un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret. »*



Depuis quand existe-elle ?

Officiellement, la Franc-maçonnerie existe depuis le 24 juin 1717. Ce jour-là, quatre loges anglaises fusionnent en une Grande Loge chargée d'unifier toutes les sectes existant de façon officieuse. Les Constitutions seront publiées quelques années plus tard, en 1723. Cette société secrète sera introduite en France en 1730 où elle se développa rapidement. Le Grand Orient de France est créé en 1773. La Révolution puis la République française reprendront leur devise aux Franc-maçons : Liberté, Egalité, Fraternité.

A-t-elle été condamnée par l'Eglise ?

Oui, et dès les origines. La première condamnation tombe en 1738 par le pape Clément XII dans la bulle susnommée : *« Nous avons conclu et décrété de condamner*

et d'interdire ces dites sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules appelés du nom de Francs-maçons, ou connus sous toute autre dénomination, comme Nous les condamnons et les défendons par Notre présente constitution, valable à perpétuité. » En 1751, le pape Benoît XIV confirme la condamnation faite par Clément XII, puis c'est le tour de Pie VII en 1821 (Ecclesiam a Jesu Christo), Léon XII en 1825 (Quo graviora), Pie VIII en 1829 (Traditi), Grégoire XVI en 1832 (Mirari vos), Pie IX en 1846 (Qui pluribus), Léon XIII en 1884 (Humanum genus), décret de la Congrégation pour la doctrine de la foi du 26 novembre 1983 signé par la cardinal Ratzinger : *« Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure donc inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. »*



Le pape Léon XIII

Pourquoi ces condamnations à de si nombreuses reprises alors que la Franc-maçonnerie n'a, à première vue, qu'un but philanthropique, c'est-à-dire voulant le bien de l'homme ?

La réponse est donnée par le pape Clément XII : *« […] s'ils ne faisaient point de mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière […] ».* Léon XIII développe un peu plus : *« Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs, de se tenir toujours prêts sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux et même à la*

mort. […] Or, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres, enchaîner à soi par les liens les plus étroits et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves, employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime, ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. La raison et la vérité suffisent donc à prouver que la Société dont Nous parlons est en opposition formelle avec la justice et la moralité naturelles. […] Il s'agit pour les francs-maçons, et tous leurs efforts tendent à ce but, il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntées au naturalisme. »

Peut-on être catholique et Franc-maçon ?

Au vu de ce que nous venons de lire, il est évident qu'on ne peut être catholique et Franc-maçon : « Nul ne peut servir deux maîtres, soit il aimera l'un et haïra l'autre, soit il haïra l'un et aimera l'autre » Lc. XVI, 13. Et les condamnations sont sévères : *« C'est pourquoi Nous défendons sévèrement et en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils soient, laïcs ou clercs, séculiers ou réguliers méritant même une mention particulière, d'oser ou de présumer, sous quelque prétexte, sous quelque couleur que ce soit, d'entrer dans les dites sociétés de Francs-Maçons ou autrement appelées, ni de les propager, les entretenir, les recevoir chez soi, ni de leur donner asile ou protection, y être inscrits, affiliés, y assister ni leur donner le pouvoir ou les moyens de s'assembler, leur fournir quelque chose, leur donner conseil, secours ou faveur ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, par soi ou par d'autres, de quelque manière que ce soit, comme aussi d'exhorter les autres, les provoquer, les engager à se faire inscrire à ces sortes de sociétés, à s'en faire membres, à y assister, à les aider et entretenir de quelque manière que ce soit, ou les conseiller : et Nous leur ordonnons absolument de se tenir strictement à l'écart de ces sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, et cela sous peine d'excommunication à encourir par tous les contrevenants désignés ci-dessus, ipso facto et sans autre déclaration, excommunication de laquelle nul ne peut recevoir le bienfait de l'absolution par nul autre que*

Nous, ou le Pontife Romain qui nous succèdera, si ce n'est à l'article de la mort. » Clément XII In eminenti. *« Aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons. »* Léon XIII Humanum genus. *« Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion. »* Jean-Paul II.

Comment lutter contre la Franc-maçonnerie ?

Léon XIII nous donne les moyens dans son encyclique Humanum genus :



- Instruction des fidèles : leur dévoiler les artifices employés pour les séduire, enseigner la saine philosophie afin qu'ils aient une connaissance plus précise de la religion.
- Tiers-Ordre de saint François : son but étant d'attirer les âmes à l'amour de Jésus-Christ, de son Eglise, et à la pratique des vertus chrétiennes, il ne peut que les éloigner de la tentation de ces sectes.
- Protection des ouvriers et des travailleurs par le retour aux corporations qui protégeaient leurs membres des ruses des apôtres du mensonge, et par la création de Conférences Saint Vincent de Paul, institution venant en aide au plus démunis.
- Eclairer la jeunesse pour qu'elle ne se laisse pas charmer par le chant des sirènes : *« croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. »* Léon XIII.
- Dévotion à la Sainte Vierge : *« Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa conception, qu'Elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte, l'incorrigible perfidie et la ruse du démon. »* Léon XIII

Père François BRUNET de COURSSOU+

ASSASSINÉ PAR LA FRANC-MAÇONNERIE : GARCIA MORENO

Amérique latine, début du 19e siècle. La Franc-maçonnerie est solidement implantée et conteste la Couronne d'Espagne qui exerce encore, mais non sans peine, son autorité. Des insurrections révolutionnaires se succèdent, en rupture avec la tradition catholique espagnole, laissant les pays sombrer dans l'anarchie et la misère. Un des héros de la guerre contre l'Espagne, le général Juan-José Florès, fonde alors l'Equateur qu'il dote d'une constitution républicaine et dont il devient le premier Président.

Gabriel Garcia-Moreno, né le 24 décembre 1821 à Guayaquil, principal port de l'Équateur, connait une jeunesse sur fond d'instabilité politique et de guerres civiles. Car si l'Espagne a été vaincue, une grande partie de l'élite des nouveaux Etats indépendants n'en demeure pas moins attachée à la tradition catholique. Les Garcia-Moreno sont conservateurs et monarchistes. Gabriel était le dernier de la famille. Ses trois frères et ses trois sœurs sont restés fidèles aux traditions familiales, non sans mérite puisque l'épreuve ne tarde pas à frapper à la porte du foyer. En 1830, lorsque son père meurt ruiné à cause de la guerre d'indépendance, Gabriel est confié à des religieux. Si la remarquable éducation de ses parents a doté cet enfant chétif, timide et craintif à l'excès, d'une remarquable force de caractère, ses maîtres vont en faire un des esprits les plus brillants de son temps. Il renonce à être prêtre pour se consacrer aux affaires publiques. Reçu docteur en droit à Quito, en 1844, il s'inscrit au barreau.

En 1846, il épouse Rosa Ascasubi dont les deux frères étaient ses meilleurs amis. La mort prématurée de celle-ci en 1863 sera une dure épreuve pour lui, car leur entente était parfaite, fondée sur une communauté de convictions.

Gabriel s'intéresse surtout à la vie politique et met sa science juridique au service des pauvres, premier exemple de son inépuisable charité. Au milieu de ces années 1840, l'Équateur est en lutte contre le général Florès et ses partisans,

dont l'irréligion et les malversations après quinze ans de pouvoir, provoquent un vif mécontentement populaire, puis la guerre civile. Garcia-Moreno entreprend un voyage en Europe pour visiter successivement l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie. Ce séjour de six mois achève de lui ouvrir les yeux sur les méfaits de la Révolution et de la démocratie. Il comprend que la souveraineté populaire rend impossible la recherche du bien commun et le gouvernement des peuples. Aussi revient-il convaincu qu'il n'y a de solution politique que dans la religion catholique : privé d'un trône protecteur, l'Equateur ne trouvera la paix que si ses institutions démocratiques sont soumises à la souveraineté du Christ.

Le 1er mai 1859, un soulèvement populaire renverse le dictateur Roblez et proclame Garcia-Moreno chef du gouvernement provisoire. Il reconquiert une par une les provinces passées sous le contrôle de l'usurpateur. Le 24 septembre 1860, il reprend Guayaquil, avec l'aide manifeste de Notre-Dame de la Merci qu'il proclame en action de grâces, patronne céleste de l'Équateur. Il faut alors reconstruire un pays ruiné par trente ans de révolutions et de mauvaise gestion. Il suspend toutes les dispositions de la constitution hostiles à l'action de l'Eglise, rétablit les finances publiques, réorganise l'armée et réforme l'instruction publique pour laquelle il fait appel aux congrégations enseignantes. C'est aussi aux religieux qu'il confie les hôpitaux et les prisons. De concert avec le saint évêque de Quito Mgr José Ignacio Ordoñez, il négocie avec le Saint-Siège un concordat, signé le 22 avril 1863 et suivi de la réunion du Concile national de Quito. Il s'ensuit un renouveau et une réforme décisive du clergé équatorien.

En 1865, Garcia-Moreno n'est pas rééligible. Fatigué et écœuré du retour des libéraux, il se retire de la vie publique. En 1868, suite à un violent tremblement de terre on donne d'urgence les pleins pouvoirs à Garcia-Moreno. Celui-ci s'acquitte de sa mission avec son efficacité habituelle. Ce nouveau succès accroît encore sa popularité et prépare son retour aux affaires en 1869. Il donne alors une nouvelle constitution à l'Equateur, ouvertement catholique. Il prête serment à la cathédrale, le 30 juillet 1869.

Gabriel Garcia-Moreno ne se fait pas d'illusions sur l'avenir de son œuvre. Il la sait fragile. La franc-maçonnerie de l'extérieur essaie toujours de contrarier ses

réalisations, et une partie de l'élite bourgeoise et aristocratique de l'Equateur est gagnée au libéralisme, elle ne capitulera pas de sitôt. Surtout, il sait que l'œuvre politique, œuvre humaine, en elle-même ne vaut pas grand-chose… c'est la grâce seule qui édifie solidement. Il fait consacrer son pays au Sacré-Cœur et l'acte est récité le même jour et à la même heure, dans toutes les églises de l'Equateur, tandis qu'à la cathédrale de Quito se déroule une cérémonie en présence de toutes les autorités civiles et militaires. L'Archevêque le lit en premier au nom de l'Église, puis le président Garcia-Moreno au nom de la Nation. Il a alors l'intuition que cet acte, pourtant conforme à la volonté divine, n'allait pas le dispenser du combat et de la croix. À peine l'a-t-il prononcé qu'il est intimement persuadé que Dieu va lui demander le sacrifice de sa vie pour sa patrie.

Comme son deuxième mandat s'achève en apothéose de popularité, il est évident qu'il sera reporté au pouvoir une troisième fois. La Franc-maçonnerie décrète alors son assassinat. Au début du mois d'août 1875, les menaces de complot se précisent. Le 6 août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, vers six heures du matin, il se rend comme de coutume à l'église Saint-Dominique, pour y entendre la messe. C'est le premier vendredi du mois. Il communie et prolonge son action de grâces jusque vers huit heures. De là, il entre dans la cathédrale qui jouxte le palais, pour adorer le Saint-Sacrement exposé. Le Président sort et, à quelques pas du palais présidentiel, il est poignardé à l'épaule, puis les autres conjurés déchargent leurs armes. Il reçoit ensuite quatorze coups de couteau, sous les cris de : « *Meurs, bourreau de la liberté ! – Dieu ne meurt pas !* » murmure une dernière fois le martyr chrétien. Tandis que les gens accourent de toute part et prennent en chasse les meurtriers, on transporte le Président mourant dans la cathédrale aux pieds de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Un prêtre lui demande s'il pardonne à ses assassins ; d'un regard, il signifie que oui. Il reçoit alors l'absolution, puis l'extrême-onction, au milieu des larmes et des sanglots de l'assistance. Il expire environ un quart d'heure après le premier coup de couteau. Sur sa poitrine, on trouva une relique de la vraie Croix, à son cou, un chapelet avec une médaille de Pie IX. Sur les dernières pages d'un carnet qu'il portait aussi sur lui, on lut ces quelques mots qu'il avait tracés le jour même : « *Mon Seigneur Jésus-Christ, donnez-moi l'amour et l'humilité, et faites-moi connaître ce que je dois faire aujourd'hui pour votre service.* »

Père Benoît KNITTEL+

CARNET PARROISSIAL

ONT REÇU POUR LA PREMIÈRE FOIS JÉSUS HOSTIE

VINCENT PARIS, ALFRED ZAMI, NOËMIE ARNETON, IRIS CHAMBEAU ET ODE FATIME -PHILLIPY EN LA SOLENNITÉ DE LA FETE DIEU EN MARTINIQUE

MÉLODY SOURHON EN LA SOLENNITÉ DU SACRÉ-CŒUR EN GUADELOUPE

ONT FAIT LEUR PROFESSION DE FOI

MANUEL JOSEPH EN LA SOLENNITÉ DU SACRÉ-CŒUR EN MARTINIQUE

JEAN-AUBRY BONNET, LOUIS NOIRTIN, EMELINE BONNET, VALENTINE BONNET ET MAÏRA PALAMEDE EN LA SOLENNITÉ DU SACRÉ-CŒUR EN GUADELOUPE

CHRONIQUE DU PRIEURÉ



Professions de foi et 1ères communions dont celle d'Alfred








Sortie sportive et fin d'année scolaire pour l'école saint Dominique Savio



Installation d'une citerne à l'école

Barbecue des jeunes le 3ème samedi du mois



Pour joindre les Pères :

97p.martinique@fsspx.fr
www.fsspx-antillesguyane.com

Père MAVEL : +590 690 12 53 55
Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88
Père KNITTEL : +590 690 12 80 93

Horaires habituels des Offices aux Antilles– Guyane

Martinique 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7H00 messe basse **9H00** messe chantée **SEMAINE : 6H30** et **11H** (se renseigner)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à **7h15** (chapelet)
CONFESSIONS : en semaine de **7h30** à **8h30** et le dimanche avant la messe
DOCTRINE CHRETIENNE : les samedis 11, 18 et 25septembre de **7h30** à **8h15**
CATECHISME : reprise le 19 septembre
RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES : le 3ème **samedi** du mois

Guadeloupe 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 7H00 messe basse **8H30** messe chantée **VENDREDI : 18H SAMEDI : 6H30**

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT : le samedi à **7H15** (chapelet)
CONFESSIONS ET PERMANENCES : le samedi de **8H30** à **10H30** et le dimanche **avant la messe**
DOCTRINE CHRETIENNE : -
CATECHISME : -

Guyane 06 90 12 53 55

PROCHAIN PASSAGE : septembre 2021

Pour aider votre Prieuré à vivre

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPFDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse